

RAPPORT AMBROGGIANI : COMMENTAIRES

Le rapport tant attendu par toute une profession est enfin paru avec quelques mois de retard...
Tout d'abord, je tiens une nouvelle fois à préciser que ce rapport, même s'il influera sûrement sur le prochain toilettage de la filière Sécurité, n'émet que des propositions.
Il convient donc de rester relativement prudent quant à son contenu qui appelle à certains commentaires et interrogations.

Dans sa partie initiale, l'historique et l'importance des Polices Municipales sont mises en avant...ce qui aurait dû être un élément prépondérant quant aux revendications portant sur l'ISMF.
Revendications battues en brèche quelques lignes plus tard avec les sempiternelles réponses « de la libre administration des Collectivités Territoriales et du caractère de revendication catégorielle »... nous sommes loin des possibilités évoquées, il y a quelques années par un certain Ministre de l'Intérieur aujourd'hui Président de la République !!!

Puisque nous sommes sur le Volet Social, restons-y !

Apparemment, la Catégorie C n'a rien à espérer de la prochaine réforme puisque d'après le rapport elle a déjà été « servie » en 2006 suite au Protocole d'accord signé par trois organisations syndicales... **il va donc être temps d'expliquer, pour ces trois organisations syndicales, à l'immense majorité des Policiers Municipaux que le protocole, annoncé comme un acompte, est semble-t-il en fait un solde de tout compte !!!**

De plus, j'avais, à l'époque de ce protocole, dénoncé l'absence d'une quelconque avancée en ce qui concernait le grade de Brigadier/ Brigadier Chef.

Aujourd'hui, les titulaires de ce grade avant la réforme doivent se sentir bien lésés. Je laisse à d'autres le soin de leur expliquer la théorie selon laquelle une réforme ne peut profiter à tous...surtout quand un deuxième toilettage est prévu !

Par contre, le rapport préconise une refonte des grilles indiciaires de la Catégories B.

Il semble, d'après les renseignements que nous avons obtenu lors de notre entretien Ministériel de janvier dernier, que cette refonte va concerner toutes les filières de la FPT.

Il est donc à noter, si cette proposition est retenue, qu'une méthode similaire à celle de 2006 serait mise en place.

Je vous rappelle que le toilettage de la Catégorie C pour la Police Municipale a précédé de quelques mois celui de la FPT.

On est donc en droit de s'interroger sur la véritable portée du toilettage spécifique de notre filière !

Pour les Directeurs, le rapport préconise de « rapprocher ce Cadre d'emplois de celui d'Attachés Territoriaux ». Pour faire bref, cela signifierait, pour ce grade, de passer de l'indice terminal brut 740 à celui de 801...

Je me permets, en aparté, de me faire l'écho de nombreux Policiers Municipaux à qui l'on vient dire aujourd'hui que leur part est servie et qu'ils ne peuvent plus attendre grand-chose de la future réforme. Ces mêmes Policiers Municipaux qui ont vu depuis 1999, certains être inexorablement concernés par toutes les avancées successives. J'en veux pour exemple et quitte à me répéter, un examen d'intégration avec des notes allant jusqu'à 6/20, une intégration dans le grade de Directeur avec des conditions plus que généreuses et j'en passe...

Enfin et pour clore le Volet Social, le rapport propose de revaloriser certaines NBI existantes et d'en attribuer d'autres au titre des spécialités.

Voilà ce que l'on peut dire sur ce chapitre intitulé « **revalorisation de la situation indiciare des missions nouvelles** » et dans lequel est passé sous silence la revendication essentielle pour un tel titre : **la revalorisation des grilles indiciaires en adéquation avec les Polices d'Etat !!!**

Le rapport évoque également d'autres sujets tels que la médaille d'honneur, les appellations de la Catégorie B ou encore la simplification des procédures d'agrément et d'assermentation.

Tous ces thèmes étant dans le cahier de propositions nationales du SAFPT.

Pour le reste, il est proposé la possibilité de créer deux pôles de formation spécifique placés sous l'égide du CNFPT. L'un au Sud et l'autre en Ile de France. Cette solution semble être une solution intermédiaire entre la situation actuelle et la création d'une école de Police Municipale.

Le seuil des 40 agents pour les Directeurs fait l'objet de deux propositions. La première laisserait le seuil actuel mais prendrait en compte tout le personnel participant à la sécurité de la Commune. La deuxième ferait disparaître ce seuil en privilégiant la nature des responsabilités.

Je note avec satisfaction que le rapport tient largement compte de la proposition du SAFPT concernant les ASVP.

La pétition organisée sur notre site et remise en janvier au Ministère n'est sûrement pas étrangère à la recommandation faite dans le rapport d'intégrer ces agents dans le Cadre d'emplois de la Police Municipale (sous condition).

Une nette avancée pourrait survenir pour les Gardes Champêtres, qui du fait de la fusion avec les Policiers Municipaux (Police Territoriale), se verraient proposer un tout autre déroulement de carrière.

Par contre, de par cette fusion, les Policiers Municipaux verraient (encore) s'accroître leurs compétences en matière de délits forestiers et ruraux. **L'histoire sans fin continue...**

Cette histoire sans fin est d'ailleurs à l'origine des interrogations contenues dans la conclusion du rapport.

Ce dernier évoque bien le sentiment actuel dans lequel nous nous trouvons : « la recherche d'identité ».

Ballotés entre répression, prévention, ilotage, flagrant délit et toutes les compétences nouvelles qui affluent, les Policiers Municipaux ne savent plus très bien où ils en sont !!!

Cette situation n'est donc pas le fait des Policiers en crise d'identité mais bien la conséquence de tous les changements et surplus intervenant continuellement sans que les promesses allant avec ces éléments ne soient tenues !

Dans ces conditions, il est difficile de trouver sa place... ramener le problème aux seules spécificités locales est loin de pouvoir tout expliquer !!!

CHAMPION Bruno
Responsable de la Commission Nationale P.M
Du S.A.F.P.T